

*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)*



CADE

Bayonne le 4 mars 2014

à
M le Sous-Préfet

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur diverses installations nouvelles perceptibles sur le massif de LARRUN ou la Rhune Site classé et en NATURA 2000.

De quoi s'agit-il ?

Quasiment au sommet un équipement de lettres multicolores en ossatures métalliques, est proposé au public sous forme d'un « jeu payant de mini golf »

Plus bas à hauteur de la tourbière près de l'ancienne gare ou échangeur, en un ouvrage bâti spécialement créé, est érigé un « ensemble de rails sur un socle de pierres » nommé « La Rhune/la Lune »...

Nous avons pu comprendre que ces équipements matériels font partie de tout un ensemble d'animations prévues sur l'année 2014 dans le cadre du 90ème anniversaire de la création du petit train, ce sous l'égide de la régie des stations du Conseil Général 64.

Pourriez-vous nous indiquer si la création de ces équipements a été soumise aux autorisations préalables légales, aux avis et délibérations des instances Commission des Sites et Commission Natura 2000 des massifs de LARRUN et XOLDOKOGAINA ?

Nous pouvons comprendre la volonté de fêter un événement, cependant nous sommes étonnés que soient proposés dans cet environnement naturel, des bâtis en dur ou supports contraires aux équilibres à respecter et en tous cas recherchés en protection des espèces, du site classé et préservé.

Par ailleurs, il apparaît totalement inopportun que des animations bruyantes, nocturnes soient développées en ce lieu prisé où les attentes du public sont autres et totalement en phase avec la nature : montée en petit train, en randonnées individuelles, de groupes, familiales, observation de la faune, des espèces botaniques en un panorama exceptionnel, mise en phase avec la vie pastorale...

Nous ne saurions admettre que des animations, de trop artificielles, commerciales accompagnant d'autres rêves ludiques de spécialistes, prennent petit à petit le pas et s'installent, à l'image de ce que l'on peut voir trop souvent et malheureusement ailleurs sur des régions touristiques.

Dans tous les cas, les Commissions de Préservation du site doivent être concertées et nous vous demandons d'en être le garant.

De même nous demandons d'ores et déjà que les équipements précités soient démontés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer Monsieur le Sous-Préfet l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le CADE : M Pachon